

Date d'envoi de la convocation : 15 Mai 2015
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 18
Nombre de Procurations : 3
Nombre de Votants : 21
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

04 Juin 2015

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,
M. Pierre BOLZE,
M. Jean-François CHAMPION,
Mme Claude CORON,
M. Xavier COSTE,
M. Michel PICARD,
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

M. Pierre BROUANT,
M. Stéphane DAHLEN,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE,
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

| | | |
|-----------------------------|---|-------------------|
| Mme Sandrine ARRAULT | à | M. Denis THOMAS, |
| Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD | à | M. Michel PICARD, |
| M. Jean CHEVASSUT | à | M. Sylvain JACOB, |

Absents-excuses :

Néant.

Secrétaire de Séance : M. Sylvain JACOB.

DELIBERATION N° BU/15/111

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL DE LA CABOTTE – REMISE AUX NORMES

Mme CORON, rapporteur, rappelle que le 13 décembre 2014, le Conseil de Communauté a adopté le projet de mise aux normes de la structure multi-accueil de

la CABOTTE et délibéré en faveur du transfert de la gestion du bâtiment du CCAS à la Communauté d'Agglomération.

Le rapporteur indique que le bureau d'étude de la ville centre compétent sur ce secteur a établi en coopération avec le service de la petite enfance, le programme de réaménagement des locaux qui a servi de support à l'inscription, au budget primitif 2015, de 420 000 € T.T.C. pour une tranche ferme de travaux et 150 000 € T.T.C. pour une tranche optionnelle.

Pour poursuivre ce projet, Mme CORON précise que compte tenu de la nécessité de déposer un permis de construire, de l'importance des travaux de mise aux normes, de l'imbrication du projet au sein de deux copropriétés, il s'avère utile d'externaliser la mission de maîtrise d'œuvre tout en conservant, pour cette opération, l'apport technique du bureau d'étude de la ville centre en lien avec la direction des opérations d'aménagement de la CABCN nouvellement mise en place.


Pour permettre la consultation d'architectes, Mme CORON, soumet le programme détaillé de l'aménagement attendu à l'avis du Bureau de Communauté

**LE BUREAU DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
approuve**

- le programme d'aménagement tel que présenté en annexe,
- le recours à un maître d'œuvre extérieur.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
GILLES ATTARD



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération Bureau communautaire du 21 Mai : Structure Multi Accueil La Cabotte : Remise aux normes

Date de transmission de l'acte : 04/06/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 04/06/2015

Numéro de l'acte : BU-15-111 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 021-200006682-20150521-BU-15-111-DE

Date de décision : 21/05/2015

Acte transmis par : Christine BOULIGAUD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide sociale